



# PROASSMAT & ASSFAM

UN SYNDICAT QUI VOUS RASSEMBLE

SYNDICAT PROFESSIONNEL NATIONAL D'ASSISTANTS MATERNELS ET FAMILIAUX

N° Siret : 823 805 247 00033

Tél : 06 79 25 98 92

## **Rapport Moral Année 2025**

L'UNSA PROASSMAT&ASSFAM national est affilié à l'UNSA par l'intermédiaire de la FESSAD, (bureau national du 25 Juin 2014)

Avant toute chose, j'adresse **mes plus vifs et chaleureux remerciements** à :

- Chacune des adhérentes pour leur fidélité et leur soutien
- Les secrétaires syndicaux UNSA PROASSMAT&ASSFAM
- Les membres du Bureau et du conseil d'administration
- Toutes les composantes de l'UNSA, notamment secrétaires nationaux, UD, UR.
- La FESSAD

### **Nombre d'adhérents 2025**

Nous avons fini l'année 2023 à **9412 adhérents répartis sur la totalité des départements de l'hexagone et 3 ultra-marin (Martinique /Guadeloupe/ Ile de la réunion )**.

### **Secrétaires syndicaux**

Elles sont 44, elles sont mandatées par le Bureau pour représenter le syndicat dans les Régions et les ultra marins.

Les MAM, les Crèches familiales et les assistantes familiales ont soit un membre du bureau soit une déléguée dédiés.

Les MAM et les Crèches familiales ont un membre du Bureau dédié.

### **Statistiques**

Cette année, nos délégués ont traité près de **10000 contacts** (téléphones, mails, messages privés), les 9 membres du bureau : **10553 contacts**. **La profession privilégie de plus en plus les questions sur nos groupes Facebook.**

#### **Auxquels s'ajoutent :**

**3683 questions** dans notre forum adhérents traitées par Corinne DAUPHIN et Danièle BIARNAIX

Site internet UNSAPROASSMAT.ORG :

**64000 Visites** cette année.

Groupes Facebook public et privé UNSA PROASSMAT&ASSFAM, création au 1<sup>er</sup> avril 2017 : **30000 membres inscrits.**

**Une page unsaproasscom a été ouverte par le nouveau secteur communication de l'UNSA PROASSMAT&ASSFAM. Elle permet de fluidifier les échanges de questions/réponses sur le groupe Facebook.**

**Notre groupe Facebook spécial adhérents où sont inscrits un quart environ de nos adhérents génèrent 1500 questions et 8000 commentaires par mois.**

Les contacts, les questions portent essentiellement sur le calcul des congés payés, des soldes de tout compte, les difficultés relationnelles avec les employeurs. Avec les conseils départementaux, il s'agit des interprétations du code de l'action sociale et des familles différentes d'un département à l'autre, souvent au détriment des assistantes maternelles, des exigences supplémentaires par rapport au référentiel. **L'ampleur de notre activité nous permet d'avoir un regard exhaustif sur l'ensemble du territoire des problèmes rencontrés dans la profession et impactant la qualité de vie professionnelle.**

## **Réunions extérieures**

### **Animées par les membres du bureau :**

Les délégués font également des réunions dans leur secteur :

- 13 Mars Live TIKTOK
- 21 Mars en Martinique
- 29 Mars en Guadeloupe
- 1 Mai Défilé du 1<sup>er</sup> mai en Guadeloupe
- 26 Avril à Strasbourg
- 31 Mai sur l'île de la réunion
- 19 Juin live TIKTOK
- 20 Septembre à Dieupentale (82)
- 11 Octobre à Besançon (25)
- 15 Octobre Live TIKTOK
- 28 Octobre Live ZOOM
- 8 Novembre Reims (51)
- 22 Novembre Angers (49)
- 12 Décembre Quimper (29)

## **Réunions avec l'UNSA**

**L'UNSA PROASSMAT&ASSFAM est le premier syndicat du secteur privé de l'UNSA.**

Nous prenons toute notre place et participons pleinement à la vie de l'UNSA

- 1) Bureaux fédéraux FESSAD : Audrey BESNARD-LESCENE est élue au bureau fédéral.
- 2) Conseil national de l'UNSA : Un deuxième siège de titulaire a été attribué à notre syndicat. Audrey BESNARD-LESCENE sera désormais accompagnée de Maïté COUBAT deux fois par an aux travaux de ce conseil.
- 3) Bureau National de l'UNSA : Audrey BESNARD-LESCENE continue sa participation aux 4 bureaux annuels de l'UNSA nationale.
- 4) Conseils régionaux et départementaux : Nous siégeons à l'UR (union régionale de l'UNSA) en Nouvelle Aquitaine et dans toutes les UD (union départementale). Nos délégués prennent contact avec les UD de leur département et commencent à siéger dans les instances locales.

## **Le comité de Filière petite enfance**

Création en décembre 2021, un comité de filière petite enfance à l'initiative du Ministre Adrien Taquet.

L'UNSA mais aussi l'UNSA PROASSMAT&ASSFAM représentée par Audrey BESNARD-LESCENE et Maïté COUBAT est signataire du contrat constitutif et participe aux réunions des différents groupes et au bureau de ce comité. Les travaux prévus pour 3 ans regroupent tous les acteurs de la petite enfance : entreprises, salariés, secteur collectif et secteur individuel.

Néanmoins la succession de Ministres a fragilisé cette instance. Les travaux reprendront en 2026.

## **Déplacements :**

Audrey et Maïté sont allés en Martinique et en Guadeloupe.  
Audrey et Damien sont allés à la Réunion

Ils ont pu rencontrer les pouvoirs publics et aider les assistantes maternelles du territoire.

## **Interviews**

Notre syndicat est régulièrement interviewé par la presse spécialisée ou non et par les médias

(L'Assmat, Les Pros de la petite enfance, mais aussi France Bleue, etc) sur les sujets brûlants du moment concernant les assistants maternels.

## **CCPD**

Le bureau de l'UNSA PROASSMAT&ASSFAM indemnise à hauteur de 50€ (selon si le département rémunère ou non) les assistants maternels du particulier employeur élus (15 € pour les assistantes maternelles des crèches familiales et les assistantes familiales qui ont maintien de salaire) soit personnes au total, sous réserve de leur présence effective et de leur qualité d'adhérents y compris au moment de l'indemnisation.

## **Dossiers litiges**

Pour l'année 2025, 95 dossiers ont fait l'objet d'une étude juridique par nos soins, vérification des calculs et lettre de mise en demeure aux employeurs.

À la suite de notre action, 30 dossiers ont été classés (en général parce que l'employeur s'est exécuté) 24 ont été transmis à la protection juridique, le reste des dossiers à été pris en charge par un défenseur UNSA (lorsque le conflit est né avant l'adhésion).

Ces chiffres ne tiennent pas compte de tous les litiges que nous réglons par une simple conversation téléphonique ou un mail avec l'assistante maternelle et/ou l'employeur.

**Avant de nous transmettre votre dossier, il convient absolument de se conformer au protocole que vous trouverez dans l'espace adhérents de notre site.**

**Ne saisissez pas vous-même les prud'hommes, vous ne pourriez plus bénéficier dans ce cas des avantages de la protection juridique.**

### **Protection juridique**

Nous sommes satisfaits de notre collaboration avec la CFDP qui sont très à l'écoute de nos besoins. La cotisation est de 18,50 €

Nous avons besoin de la protection juridique uniquement pour la prise en charge des honoraires d'avocat pour les dossiers où la conciliation amiable n'a pas abouti.

Les réponses en droit du travail sont assurées par les délégués UNSA PROASSMAT&ASSFAM ou les membres du Bureau, les calculs et mises en demeure également. Nous arrivons d'ailleurs à résoudre 90 % des litiges par nous-mêmes.

### **Parrainage**

Nous avons instauré un système de parrainage depuis le milieu de l'année 2019 : toute adhérente qui parraine une nouvelle adhérente reçoit selon le nombre de parrainages des cadeaux.

Cela rencontre un franc succès puisqu'en 2025 nous comptabilisons 660 parrainages.

### **Nos adhérents ont reçu en 2025 :**

- 1) **Un contrat de travail**
- 2) **Un agenda 2025**
- 3) **Un classeur droits et devoirs**
- 4) **Un calendrier**
- 5) **Un guide pour établir un engagement réciproque**
- 6) **En cadeau un CSE**

Cette année, le pack adhérent à été envoyé en deux fois.

Nous avons également à disposition un guide pratique pour les assistants familiaux et un pour les assistants maternels en crèche familiale de droit public ou de droit privé.

### **Outils**

Tous les outils se déclinent sous plusieurs formes :

- En ligne via le site [unsaproassmat.org](http://unsaproassmat.org)
- Non liés à télécharger sous excel ou libre office
- Liés uniquement sur excel

### **Cotisations**

Le bureau national a fixé pour 2023 la cotisation à 65 €.

Sur ce montant :

- ✓ 18,50 € sont reversés à l'assureur de la protection juridique
- ✓ 24,50 € à la FESSAD et à l'UNSA

Il reste un solde de 22 € pour financer l'impression de tous nos documents : contrat de travail, guides pratiques, agenda, livret d'accueil de l'adhérent, mais aussi les frais d'envoi, de photocopies et de fonctionnement, y compris un téléphone portable et une carte SIM à nos déléguées syndicales. Frais également d'organisation du congrès annuel.

Devant la multiplication des écritures et le niveau atteint de notre actif, afin de satisfaire également à la transparence des comptes, élément clé de la représentativité, nous avons confié notre bilan à un cabinet d'expert-comptable.

Merci de votre confiance et de votre fidélité.

**AVEC VOUS, POUR VOUS ! MAIS PAS SANS VOUS !**

Syndicalement votre !

Pour le bureau, la secrétaire générale UNSA PROASSMAT&ASSFAM

Audrey BESNARD-LESCENE